Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20261104-2026_COM_80-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du conseil municipal du 4 novembre 2026**
Date de convocation : 26/10/2026 Date d'affichage de la convocation : 26/10/2026	L'an deux mil vingt-six, Le quatre novembre à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	15
Représentés	4
Votants	19

Secrétaire de séance : Marina CALLONNEC et Soazig LE MOULLAC

Délibération n° : 80/2026

Objet : Modification de la délibération relative à la création des commissions extra-communales

Matière : 5.2

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN		X	Yannick AUFFRAY
Madame Françoise ROPERHE	X		
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET		X	Stéphanie GOURRONC
Madame Corinne LE BOUHELLEC	X		
Madame Gwendalyne LE DOUARAN		X	Marine LE GOFF
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC	X		
Madame Marine LE GOFF	X		
Monsieur Laurent SARTRE		X	Nathalie GOURONC
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGÉE	X		
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0			

Modification de la délibération relative à la création des commissions extra-communales

La commune de Groix souhaite adapter la composition de ses commissions extra-communales afin de renforcer la participation citoyenne et d'élargir la représentation des administrés dans les instances consultatives. Cette modification vise à porter de huit à dix le nombre de personnes extérieures au conseil municipal au sein de ces commissions, tout en confiant au Maire le soin d'arrêter la composition détaillée par arrêté.
Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la délibération n° 64 du 24 septembre 2026, qu'elle vient modifier pour en actualiser les dispositions.

Vu l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, permettant au conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal ;
Vu la délibération n° 64 du 24 septembre 2026 relative à la création des commissions extra-communales ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20261104-2026_COM_80-DE

Considérant le nombre de candidatures reçues suite à la création des commissions extra-communales ;
Considérant qu'il est nécessaire d'inclure un représentant de la Réserve Naturelle dans la commission urbanisme, mobilités et environnement
Considérant que l'élargissement du nombre de membres extérieurs au conseil municipal, passant de huit à dix, renforcera la diversité des points de vue et l'efficacité des travaux de ces instances ;

Le Conseil municipal décide :

- de modifier la délibération n° 64 du 24 septembre 2026 relative à la création des commissions extra-communales comme suit :
  - La composition des commissions extra-communales inclura désormais dix personnes extérieures au conseil municipal pour les commissions : Tourisme, économie, agriculture ; Culture, jeunesse et sport ; Santé et bien-vivre à Groix.
  - La composition des commissions extra-communales inclura désormais onze personnes extérieures au conseil municipal pour la commission : Urbanisme, mobilités et environnement.

- Certifié exécutoire
- Compte tenu de :

Transmission en préfecture	Le 05/11/2026
Affichage et publication	Le 05/11/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

MAIRIE DE GROIX 56 MORBIHAN